



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 avril 2026
Salle Gaston Balande – Hôtel de Ville

Nom du rapporteur :
Hélène Rata

Sous la présidence de Mme Hélène Rata, Maire,

Responsable de service :
Sylvie Brecl

Présents :

Arnaud Latreuille, Christine Motillon, Olivier Calix, Manon Jephos, Robin Vieules, Fatiha Ghadi, Quentin van Niel, Yan Génonet, Hélène de Saint-Do, Philippe Dénarié, Joseline Beaumeister, Abdelouahed Tatou, Romain Le Gall, Virginie Motte, Camille Bagourd, Romain Gomez, Alice Leparc, Jean-Baptiste Favier, Tony Loisel, Éric Bazillais, Sophie Després, Robert Dumas-Chaumette, Elodie Gautreau, Nadine Nivault

Absents excusés et représentés :

Valentine Chatenay-Moreno donne procuration à Olivier Calix
Florent Glatard donne procuration à Manon Jephos
Elise Cougoule donne procuration à Hélène Rata
Thierry Lambert donne procuration à Tony Loisel

Secrétaire de séance : Romain Le Gall

Date de la convocation : 26/03/2026

Membres en exercice : 29

Membres présents : 25

Pouvoirs : 4

Suffrages exprimés : 29

DÉLIBÉRATION N° 10

Election de 2 délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la région nord de La Rochelle

Vu l'installation du Conseil Municipal à l'issue du renouvellement général du 15 mars 2026,

Vu l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, après le renouvellement du Conseil Municipal, il doit être procédé à l'élection de nouveaux délégués dans les syndicats de commune.

Vu l'article L 5211-8, cette élection doit intervenir au plus tard le vendredi de la 4ème semaine qui suit l'élection de la Maire.

Vu l'article L 2122-7 du CGCT, cette élection se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue.

Considérant qu'en principe la représentation doit comporter deux délégués.

Considérant que se portent candidats :

- Florent Glatard, en tant que délégué titulaire,
- Jean-Baptiste Favier, en tant que délégué suppléant

Le dépouillement à bulletin secret a donné les résultats suivants :

Inscrits : 29

Votants : 29

Blancs ou nuls : 07

Exprimés : 22

Majorité absolue : 12

A la majorité des votants les membres suivants sont élus pour pour siéger au comité syndical intercommunal d'adduction d'eau :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Florent Glatard	Jean-Baptiste Favier

Pour extrait conforme,

Hélène Rata

Maire



Romain Le Gall

Secrétaire de séance



TÉLÉTRANSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-211700281-2026-

Accusé de Réception Préfecture le :

Acte rendu exécutoire après publication le :

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr. Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.

Ville d'Aytré

Place des Charmilles – BP 30 102 – 17442 AYTRÉ Cedex

05 46 30 19 19 – information@aytre.fr

aytre.fr